



Magenta

Novembre 2017

Magenta Novembre 2017 est un titre de créance de droit français émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A.*, et une garantie du capital à hauteur de 90 %.

Magenta Novembre 2017 présente un risque de perte en capital à hauteur de 10% en cours de vie et à l'échéance.**

* Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant (Fitch : A / Moody's : A2 / Standard & Poor's : A au 11 septembre 2017).

** Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

• **Période de commercialisation : du 28 septembre 2017 au 30 novembre 2017**

La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

• **Durée conseillée de l'investissement : 4 ans**

Si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital de 10 % maximum. L'évolution de la valeur de marché du titre de créance pourra différer de l'évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER.

• **Éligibilité : contrats d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte, comptes titres ordinaires**

La présente brochure décrit les caractéristiques de **Magenta Novembre 2017** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

• **Code ISIN : FR0013283389**

Document à caractère promotionnel.

Dans l'ensemble de cette brochure, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Magenta Novembre 2017, dont la Valeur Nominale est fixée à 1000 euros.

Comment ça marche ?

Avec **Magenta Novembre 2017**, vous investissez sur le marché actions français via l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER » ou « Indice »), et bénéficiez d'une protection de 90 % de votre capital initial en cours de vie et à l'échéance, soit un risque de perte en capital d'un niveau maximum de 10 %.

Le montant du remboursement final de **Magenta Novembre 2017** est conditionné à l'évolution de l'Indice, et à l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

À tout moment en cours de vie, l'investisseur bénéficie d'une valeur de rachat supérieure ou égale à 90 % de son investissement initial.

Méthode de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 30 novembre 2017.

Remboursement à l'échéance des 4 ans

À la Date d'Observation Finale, le 30 novembre 2021, on observe le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial. Ce niveau détermine la performance finale de l'Indice.

À la Date d'Échéance, le 14 décembre 2021, l'investisseur reçoit :

Si la performance finale de l'Indice est positive ou nulle



Le capital initial et un gain équivalent à l'intégralité de cette performance, jusqu'à une hausse de 25 %.

Remboursement final : capital initial augmenté de la performance finale de l'Indice plafonnée à 25 %.

TRA* maximum de 5,73 %

Si la performance finale de l'Indice est négative



Le capital initial diminué de cette performance et subit une perte en capital pouvant aller jusqu'à 10 % maximum de votre capital initial.

Remboursement final compris entre 90 % et 100 % (exclu) du capital initial

TRA* de -2,60 % à 0 %

* TRA : Taux de Rendement Annualisé hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Avantages et inconvénients

Avantages

- À l'échéance des 4 ans, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial augmenté de la performance finale de l'Indice, jusqu'à une hausse de 25 % de l'indice CAC® Large 60 EWER, ce qui correspond à un gain total maximum de 25 % (soit 6,25 % par année écoulée et un TRA* de 5,73 %).
- À l'échéance des 4 ans, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est protégé à hauteur de 90 % du capital initial, représentant une perte en capital maximum de 10 %.
- La revente éventuelle de *Magenta Novembre 2017* sur le marché secondaire avant l'échéance s'effectue aux conditions de marché du jour, et l'investisseur bénéficie d'une protection de 90 % du capital initial lors de la revente (soit une perte de 10 % maximum et un TRA* minimum de -2,60 %).

Inconvénients

- *Magenta Novembre 2017* présente un risque de perte en capital pouvant atteindre 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'Indice est inférieure ou égale à -10 %. En cas de revente en cours de vie, le prix de rachat est déterminé par les paramètres de marché le jour de la revente, et *Magenta Novembre 2017* présente un risque de perte en capital si le prix de rachat du titre de créance est inférieur à son prix d'achat. Cette perte en capital est de 10 % maximum.
- Le gain maximum pour l'investisseur est plafonné à 25 %, quelle que soit la performance de l'Indice à l'échéance. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant.
- L'indice CAC® Large 60 EWER est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance *Magenta Novembre 2017* est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de baisse de l'Indice depuis le Niveau Initial, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance (perte maximum limitée à 10 % du capital initial). En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix d'achat, l'investisseur peut subir une perte en capital de 10 % maximum. L'évolution de *Magenta Novembre 2017* pourra différer de l'évolution de l'Indice.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument d'achat au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la Date d'Échéance.

* TRA : Taux de Rendement Annualisé hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

L'indice CAC Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 4,05 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

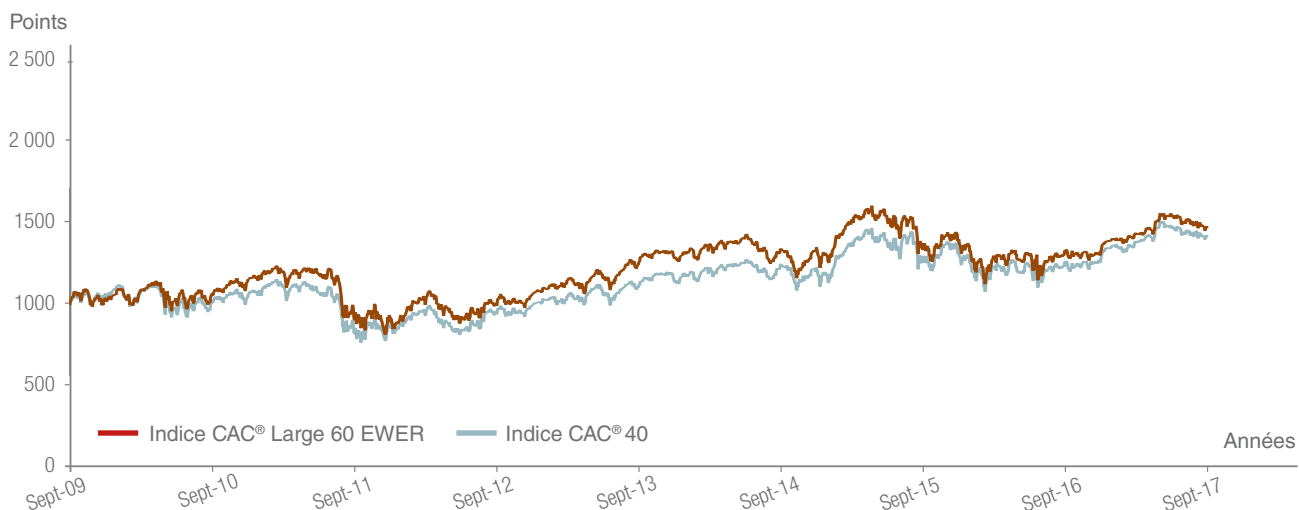
Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER (base 1 000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre les indices CAC® Large 60 EWER et CAC® 40



Performances comparatives	1 an	4 ans	8 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	10,67 %	18,47 %	47,20 %
Indice CAC® 40	12,37 %	28,23 %	41,83 %

Source : Bloomberg au 4 septembre 2017

COMPOSITION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

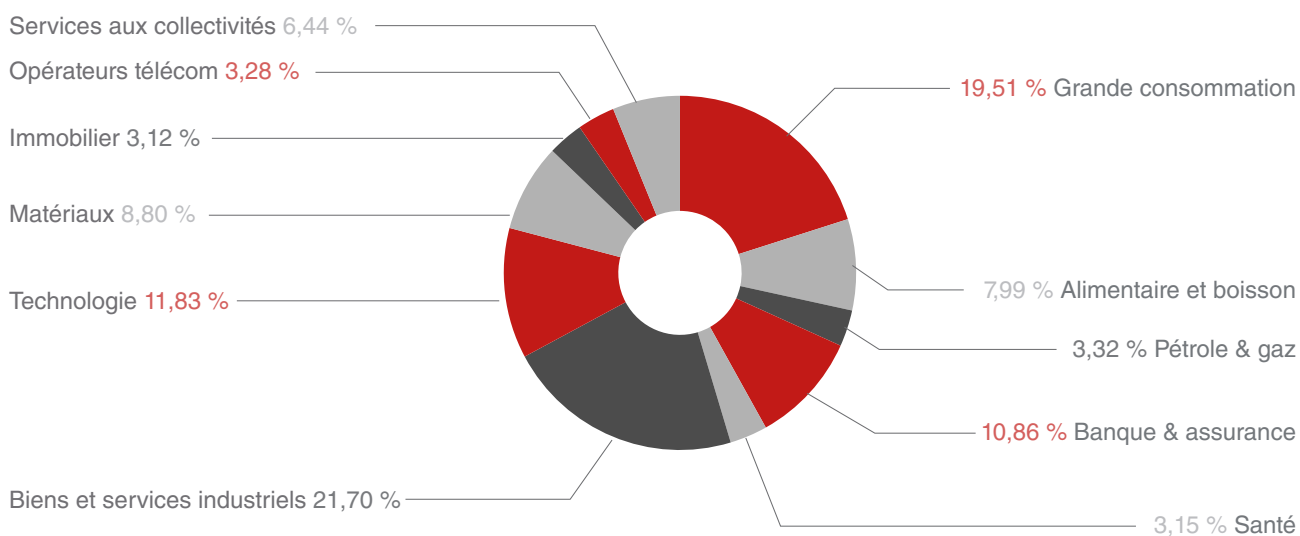
- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- NOKIA
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- STMICROELECTRONICS
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

Source : Bloomberg au 4 septembre 2017

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



Source : Bloomberg au 4 septembre 2017

Illustrations

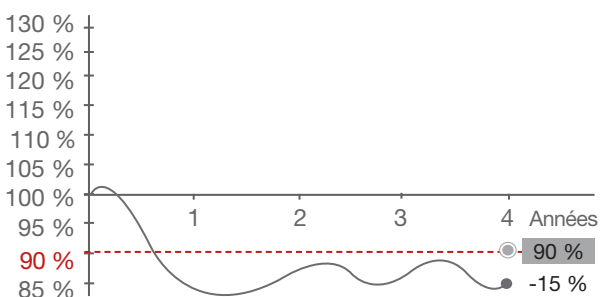
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors commission d'achat ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans **Magenta Novembre 2017**, dont la Valeur Nominale est fixée à 1000 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite de l'Émetteur et à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.



Scénario défavorable : Baisse de l'Indice à l'échéance des 4 ans (supérieure à 10 %)

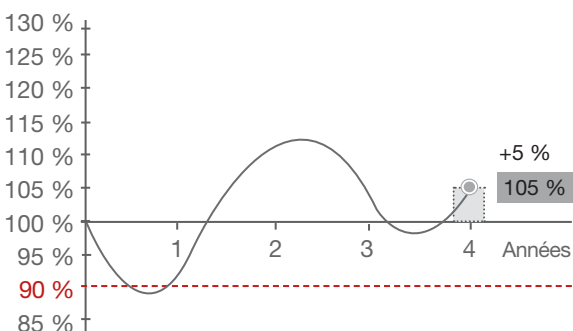
Niveau de l'Indice



- À la Date d'Évaluation Finale, l'Indice perd 15 % par rapport au Niveau Initial. L'investisseur n'est pas pleinement impacté par cette performance négative et reçoit 90 % du capital initial. L'investisseur subit alors une perte en capital à hauteur de 10 %.
- **Remboursement final : 90 % du capital initial**
- **TRA* : - 2,60 % (contre -3,98 % pour l'Indice)**

Scénario médian : Hausse modérée de l'Indice à l'échéance des 4 ans

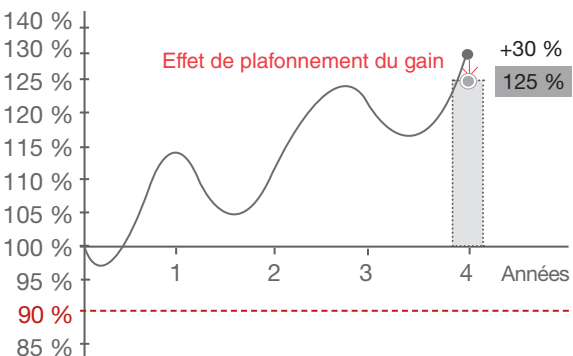
Niveau de l'Indice



- À la Date d'Évaluation Finale, l'Indice a progressé de 5 %. L'investisseur bénéficie du capital initial augmenté d'un gain de 5 %, soit 105 % du capital initial.
- **Remboursement final : 105 % du capital initial**
- **TRA* : 1,23 % (identique à celui de l'Indice)**

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice (plafonnement du gain)

Niveau de l'Indice



- À la Date d'Évaluation Finale, l'Indice a progressé de 30 %. L'investisseur bénéficie du capital initial augmenté d'un gain de 25 %, soit 125 % du capital initial. L'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (gain plafonné à 25 %, contre une hausse de l'Indice de 30 %).
- **Remboursement final : 125 % du capital initial**
- **TRA* : 5,73 % (contre 6,77 % pour l'Indice)**

* TRA : Taux de Rendement Annualisé hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013283389
Forme juridique	Titre de créance de droit français émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°17-270
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 11 septembre 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Protection du capital	Risque de perte en capital à hauteur de 10 % en cours de vie et à l'échéance
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Période de commercialisation	Du 28 septembre 2017 (9h00) au 30 novembre 2017 (17h00)
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Éligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation, compte titres ordinaires
Durée d'investissement conseillée	4 ans à compter de la Date de règlement
Date d'Émission et de règlement	30 novembre 2017
Date d'Observation Finale	30 novembre 2021
Date d'Échéance	14 décembre 2021
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 30 novembre 2017
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant.
Publication de la valorisation	La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché avec un minimum égal à 90 % de la valeur nominale des Titres de créance. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,10 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Lieu d'admission à la cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis qui commercialise le titre de créance *Magenta Novembre 2017*.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de l'investissement au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de *Magenta Novembre 2017* afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'investissement à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À INVESTIR DANS CE TITRE DE CRÉANCE.** Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction," tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. *Magenta Novembre 2017* est (i) éligible pour un investissement en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270. Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 27 septembre 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT D'EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Natixis

Société Anonyme - Capital de 5 019 776 380 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

